

VILLES ET NUMERIQUE

Dès les années 1990, l'AIMF a été un espace d'innovation et de construction de solutions numériques collectives pour les villes, en matière de finances locales et d'état civil. Dans les années 2000, l'appui à la mise en place d'espaces d'accès aux NTIC a été développé et s'est ensuite recentré sur l'équipement numérique d'établissements scolaires avec l'appui du Ministère français de l'éducation nationale.

Alors que l'usage du numérique s'est massifié ces dernières, l'AIMF a plus particulièrement **mobilisé depuis 3 ans son partenariat avec l'Union européenne** pour engager un travail sur la **gouvernance du numérique** et sur la **dynamisation des liens entre municipalités et écosystèmes locaux d'innovation numérique**.

Cette démarche s'est matérialisée dans la Feuille de route « Villes et numérique » adoptée à Phnom Penh en 2019 lors de la 39ème Assemblée générale de l'AIMF.

Le présent document vise à faire ressortir les points principaux de travail mené les dernières années sur Ville et numérique, et à dégager des enseignements pour consolider l'action de l'AIMF dans le domaine du numérique.

MISE A L'AGENDA POLITIQUE DU NUMERIQUE ET REFLEXION SUR LES ENJEUX DE GOUVERNANCE LOCALE POUR UN NUMERIQUE RESPONSABLE ET INCLUSIF

Depuis 2019, un travail de sensibilisation et de mobilisation a été mis en œuvre pour mettre les transformations numériques responsables à l'agenda politique des collectivités et étayer une vision « politique » d'un numérique responsable, durable et inclusif...

- Un cycle de conférences, de Sommets et d'ateliers de travail a été impulsé à Paris en novembre 2019 et poursuivi à Phnom Penh, Tunis et Namur. Ces évènements ont réuni des centaines de Maires et de cadres territoriaux, d'acteurs de la société civile, et de représentants de gouvernements nationaux et d'institutions internationales.
- Dans le cadre du SGA2, un certain nombre d'études, d'outils et de documents stratégiques ont été produits. Ils correspondent aux enjeux de gouvernance identifiés comme prioritaires au sein du réseau AIMF :
 - o Gouvernance locale de la Data
 - o Plateformes du numérique
 - o Sobriété et frugalité numérique
 - o Villes et écosystèmes d'innovation

La Commission permanente Villes innovantes présidée par Nantes a souhaité depuis 2021 réorienter ses travaux sur les questions du numérique, et un premier travail a été lancé autour de la gouvernance



des données. Elle offre un cadre d'échange approfondi sur les sujets du numérique et peut être l'espace de construction de méthodologies partagées sur ces différents sujets.



Les villes et la gouvernance des plateformes du numérique



Guide Sobriété et frugalité numériques



Valoriser ses données, Valoriser sa ville



RAISONNANCE Data et collectivités

Enseignements tirés et enjeux :

Les différentes réunions ont permis de sensibiliser et d'éclairer les élus sur les enjeux du numérique pour leurs territoires, leurs citoyens ainsi que pour leurs administrations. En facilitant l'appropriation par les Maires de ces enjeux, ce travail a permis de faire remonter les attentes des villes dans différents champs d'action du numérique (gouvernance de la donnée, soutien à leurs écosystèmes d'innovation, transformation de leurs administrations, etc.).

Un des principaux enseignements retiré de cette première phase de sensibilisation et d'écoute, est que le travail de renforcement des capacités des villes, doit prendre en compte les spécificités des territoires, de leurs enjeux et de leurs besoins. Le numérique n'est pas immatériel et a-territorial. En tant que sujet technique et politique, il doit intégrer non seulement les niveaux de développement technologiques des villes, mais aussi leur environnement juridique, leurs liens de gouvernance avec les autorités régionales et étatiques, ainsi que les dynamiques sociales qui les caractérisent. C'est en prenant en compte ces particularités que l'AIMF entend faciliter au mieux les partages d'expériences permettant de davantage diffuser les meilleures pratiques des villes dans ce domaine.

Les études sur les plateformes numériques d'hébergement, de mobilité et de E-Commerce ont permis de glaner de précieuses données qui ont mis en évidence les principaux défis et opportunités d'une prise en compte de leurs activités et de leurs impacts pour les villes. Ces nouveaux acteurs de la mobilité et de l'offre d'hébergements temporaires sont rapidement devenus incontournables et ont des impacts majeurs sur les territoires : fournisseurs de services et de revenus pour les populations résidentes, contribuant à l'attractivité du territoire, les pratiques de certaines de ces plateformes posent toutefois des questions, liées au caractère des emplois fournis, au contournement des réglementations en vigueur, à des pratiques de concurrence déloyale, d'évasions fiscales ou de fuite de devises.

A ces titres, et même si les villes ne disposent pas de prérogatives ad hoc, il est important de rappeler qu'elle peuvent à la fois :

- contribuer à la définition et à l'évolution de cadres réglementaires nationaux ad hoc,
- intervenir sur des questions de fiscalisation de l'activité des plateformes (et se doter d'outils tels que des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) pour cela)



- créer les conditions d'un dialogue entre les différentes parties prenantes des secteurs où les plateformes interviennent (acteurs publics nationaux et territoriaux, entreprises du secteurs, auto entrepreneurs, représentants d'usagers...)
- contribuer à l'émergence et au développement de plateformes et de services numériques (startups) dont les pratiques sont vertueuses (en termes de fiscalisation, de qualité des emplois fournis, de respect des normes de sécurité, d'impact écologique, etc.).
- poursuivre le suivi / évaluation de l'activité de ces plateformes afin de mieux adapter leurs politiques, de mener des actions de plaidoyer envers le niveau national et de structurer le dialogue entre les parties prenantes.

PLAIDOYERS : Pour l'aménagement d'un Environnement législatif et réglementaire favorable à l'action des villes pour un numérique à impact

Depuis 2019, les activités menées notamment dans le cadre du SGA2 ont permis de **poser les bases d'une démarche de plaidoyer** des villes en matière de numérique. Les **axes de plaidoyer pour les villes** ont émergé au cours des Sommets et études, mais restent à consolider.

La qualité du dialogue établi lors des Sommets organisés dans le cadre du SGA2 avec les décideurs d'organisations internationales et de gouvernements et parlements nationaux est une ressource clé pour structurer un travail de plaidoyer fructueux dans le temps et pour donner aux villes les moyens de leurs ambitions.

En plus de cette démarche à l'échelle du réseau, **des démarches au niveau national et sous-régional** ont été lancées pour un dialogue renforcé notamment avec les autorités nationales et les parlementaires.

L'adoption récente d'une **Stratégie numérique par l'Organisation internationale de la Francophonie** offre aussi un nouvel espace pour le plaidoyer des villes.

Enseignements tirés et enjeux :

Parmi les enjeux clés à intégrer dans ces travaux, pourront figurer les questions d'aménagement numérique et de connectivité, d'encadrement de l'utilisation des données numériques, de cybersécurité, d'outils et de moyens de régulation de l'activité des plateformes, de référentiels partagés en matière de numérique responsable, de manière à ce que les transformationsobriété numérique. à l'œuvre soit aussi inclusives et sobres que possible, tout en préservant la souveraineté des acteurs de l'intérêt général.



NUMERIQUE ET ADMINISTRATION LOCALE : soutien aux projets municipaux

Le renforcement des politiques publiques locales du numérique passe par la mise en place de stratégies locales, par un renforcement des capacités des villes et un appui à leurs programmes.

Dans le cadre du SGA2, un appui a été apporté à l'**élaboration des stratégies des villes** :

- **Feuille de route stratégique de la ville intelligente et durable de Phnom Penh (2020/2035) "Smart & Sustainable City ("PP SSC")**. Cette feuille de route a permis d'identifier 5 axes prioritaires stratégiques (Utilisation des terres, Sécurité, Mobilité urbaine, Environnement et Gestion numérique).
- **Elaboration d'un schéma directeur de transition numérique / digitalisation de la mairie de Tunis (en cours)**. Ce projet vise à permettre la mise en place d'une politique de transition numérique/digitalisation intégrée dans les plans de développement de la ville, prenant en compte les enjeux liés au numérique dont les enjeux de souveraineté et protection des données.

Par ailleurs un appui a été apporté à la mise en place de programmes pour le **passage au numérique des administrations locales** :

- **Création d'un pôle de services numériques aux citoyens de Cotonou**

Le projet de Pôle numérique de la Ville de Cotonou aura un impact de long terme sur l'accès des citoyens aux services et à la vie municipale, et permettra de soutenir les start-ups du territoire. *Les activités du projet sont les suivantes :*

Construction éco-conçue du bâtiment principal du Pôle numérique

Création officielle d'un pôle numérique et mise en place de l'offre de services numériques à l'attention des jeunes

Equiper en matériel du Pôle et des 13 Bureaux d'arrondissement, pour une communication accrue avec les populations

Mise en place d'un modèle de PPP entre la Mairie de Cotonou et les start-ups du territoire, au profit de l'administration communale et de l'ensemble des citoyens



- **Inventaire et valorisation du patrimoine immobilier de la ville de Tunis**

Ce programme global mis en œuvre par la Ville de Tunis avec l'appui de l'AIMF et de la ville de Namur vise à apporter une solution numérique pour identifier le patrimoine de la ville.



Il impacte la gouvernance de la ville en suscitant de bonnes pratiques de gestion des procédures administratives et financières, l'identification du patrimoine par un inventaire physique, son amélioration et son évaluation. La commune sera ainsi dotée d'un système d'information partagé et d'une carte numérisée avec notamment les biens de la commune ainsi que plusieurs couches d'autres données.

En lien avec la valorisation du patrimoine ce projet prévoit aussi la création d'un environnement favorable pour attirer start-ups, entrepreneurs et investissements. Dans un premier temps, il s'agit de mettre à disposition un espace physique de co-crédation pour offrir des facilités administratives, de la formation et de l'accompagnement aux porteurs de projets.



Enseignements tirés et enjeux :

La principale préoccupation des Villes est la prise en main de la question du numérique sur leur territoire. Par où commencer ? Que faire ? Comment financer les projets ? Telles sont des questions qui émergent des villes sensibilisées. Le manque de ressources techniques internes et financières pour mettre en place et conduire une stratégie locale cohérente a été révélé par les différentes réunions et études. Le besoin d'accompagnement des villes à se doter de stratégies visant des transformations numériques responsables doit être pris en compte par l'AIMF dans ses orientations afin de permettre à ses membres de porter le sujet sur leur territoire. Le renforcement des capacités techniques des élus et des agents doit pouvoir soutenir à terme la stratégie des villes.

Les projets de digitalisation de l'administration des villes, la dématérialisation des actes dans l'administration municipale, le développement de l'écosystème entrepreneurial local (création de guichets uniques, formation des entrepreneurs locaux, réponses à leurs besoins en matière de données, de conseil, voire d'hébergement) sont les types de projets sur lesquels les villes souhaitent s'engager pour commencer. La diversification des programmes d'entrepreneuriat dans différentes villes des pays peut aider à accroître les activités d'entrepreneuriat local.

Le renforcement des synergies entre les acteurs de l'écosystème entrepreneuriale locale notamment entre les villes et les startups locales est une opportunité pour traiter des questions locales

VILLES ET ECOSYSTEMES D'INNOVATION

La consolidation d'écosystèmes locaux d'innovation numérique à impact est ressortie comme un des enjeux clé pour l'attractivité des territoires, pour un développement économique inclusif, mais aussi pour la modernisation des administrations et pour le développement de services essentiels accessibles aux populations. La définition de l'innovation retenue est volontairement large, incluant des formes d'innovations technologiques, mais aussi sociales.



DANS LE CADRE DU SGA2 :

- **Une série d'études a été initiée pour identifier les écosystèmes locaux d'innovation** (Burundi, Cambodge, Laos, Vietnam, Cameroun, Tunisie, Maroc, RDC).
- **Un site internet pour les communautés locales d'innovation des villes du réseau AIMF, est en construction.** Cette plateforme a été, à ce stade, conçue pour faciliter l'identification sur un territoire donné des écosystèmes d'innovation dans les villes membres de l'AIMF, donner accès aux informations aux entrepreneurs eux-mêmes et donner de la visibilité aux petites start-ups locales, qui ne sont pas encore reconnues, mais qui sont ancrées localement et qui proposent une solution pertinente à un enjeu localisé.

Enseignements tirés et enjeux :

Les premiers résultats des études sur les écosystèmes territoriaux d'innovation (Cameroun, Maroc, Tunisie)

Ces études font toutes ressortir les apports majeurs que représente le développement d'écosystèmes territoriaux d'innovation numériques pour les villes, notamment :

- développer des services nouveaux, accessibles et de qualité pour les citoyens,
- développer des emplois et parcours entrepreneuriaux, notamment pour les jeunes et les femmes,
- développer l'attractivité du territoire envers des investisseurs et des entreprises.
- Fournir des débouchés aux jeunes talents locaux et freiner leur expatriation

Il apparaît que les villes disposent de multiples atouts et leviers possibles pour constituer de véritables écosystèmes d'innovation sur leurs territoires, allant de la capacité (i) à repérer et accompagner de jeunes talents via des actions de conseil et de formation, (ii) à fournir des ressources pour leur développement (données, solutions d'hébergement, accès à des marchés publics), jusqu'à (iii) l'appui au changement d'échelle par le biais de la mobilisation de leurs réseaux (échanges entre villes).

Renforcer la prise de conscience des villes sur les enjeux d'un soutien à l'entrepreneuriat numérique sur leurs territoires, renforcer leurs capacités à agir localement et faire valoir leurs besoins auprès d'autorités publiques régionales et nationales, semble - au regard des premiers résultats acquis - un axe prometteur de travail pour les mois et années à venir dans le cadre de l'AIMF.

Ainsi, l'AIMF pourrait notamment offrir un espace de valorisation des initiatives des villes et des communautés locales d'innovation, facilitant l'échange de pratiques et solutions locales à impact, pour et avec les écosystèmes d'innovation.

